

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019, À 20H33, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h33 sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, Louis Côté, Jean-Marc Fortin et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Alexandre Dubé-Poirier.

Sont absents monsieur le maire Denis Parent et monsieur le conseiller François Cardinal.

Sont également présents le directeur général, monsieur Alain Cousson, ing., le trésorier, monsieur Dominique Valiquette, CPA, CGA et la greffière, Me Julie Waite.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente :

- avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil municipal le 12 décembre 2019, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi;
- avoir donné un avis public de cette séance et de son contenu le 6 décembre 2019, soit au moins huit (8) jours avant la tenue de celle-ci, conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes.

Me Julie Waite,
Greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de l'avis de convocation ayant été constatée, monsieur le maire suppléant Alexandre Dubé-Poirier, déclare celle-ci ouverte.

RÉSOLUTION 2019-12-381 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance extraordinaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget municipal pour l'année 2020

5. Adoption du programme triennal de dépenses en immobilisations de la Ville pour les exercices 2020, 2021 et 2022
6. Période de questions (conformément à la Loi, les questions lors de cette séance ne peuvent porter que sur le budget 2020 ou le programme triennal des dépenses en immobilisations des exercices 2020, 2021 et 2022)
7. Levée de la séance

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT ALEXANDRE DUBÉ-POIRIER

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire suppléant Alexandre Dubé-Poirier, invite monsieur Dominique Valiquette, directeur du Service des finances et trésorier à présenter les prévisions budgétaires de la Ville pour l'exercice municipal 2020 ainsi que le programme triennal de dépenses en immobilisations de la Ville pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

Le texte complet de cette présentation est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION 2019-12-382 ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires de la Ville pour l'année financière 2020 et qu'il s'en déclare satisfait et conforme aux orientations qu'il entend lui donner;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire suppléant Alexandre Dubé-Poirier :

D'ADOPTER le budget de fonctionnement de la Ville pour l'exercice financier 2020, prévoyant ce qui suit :

<i>Revenus</i>	<u>12 693 380 \$</u>
<i>Charges</i>	11 521 105 \$
<i>Éléments de conciliation à des fins fiscales</i>	<u>1 172 275 \$</u>
	<u>12 693 380 \$</u>

QUE le budget de l'année 2020 soit publié conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

RÉSOLUTION 2019-12-383 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE LA VILLE POUR LES EXERCICES 2020, 2021 ET 2022

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du programme triennal de dépenses en immobilisations de la Ville pour les exercices 2020, 2021 et 2022 et qu'il s'en déclare satisfait et conforme aux orientations qu'il entend lui donner;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

D'ADOPTER le programme triennal de dépenses en immobilisations de la Ville, prévoyant des investissements de 11 736 730 \$ pour l'exercice 2020, 11 682 000 \$ pour l'exercice 2021 et 8 834 600 \$ pour l'exercice 2022.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

RÉSOLUTION 2019-12-384 **Levée de la séance**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h54.

Denis Parent,
Maire

Me Julie Waite,
Greffière